

QUESTION... ...RÉPONSE



juillet / août 2020

■ Technique

Quels sont les risques d'incendie ou d'explosion liés à l'usage du gel hydroalcoolique ?

Le gel hydroalcoolique est un produit inflammable, sensible aux sources d'inflammation (flammes, surfaces chaudes, étincelles...).

Pour éviter tout risque à la suite de son utilisation, il ne faut utiliser que la quantité prescrite, c'est-à-dire une noisette, et s'assurer qu'il s'est totalement évaporé avant de réaliser le moindre geste, qu'il soit professionnel ou non (retourner à son poste de travail, actionner un interrupteur, allumer une cigarette...).

Utiliser plus de gel augmente la quantité de vapeurs d'alcool générées, accroissant ainsi le risque d'inflammation en présence d'une source d'ignition. Ce risque peut être à l'origine de brûlures.

Dans le cas de gels artisanaux, restez vigilant quant à la viscosité du produit : un gel trop pâteux incite à utiliser des quantités plus importantes de produit et reste plus longtemps sur les mains, ce qui en cas d'inflammation peut provoquer des brûlures plus graves.

Pour ce qui est du stockage de gel dans l'habitacle de votre véhicule, il faut éviter de laisser les flacons en plein soleil. Prévoyez également du papier absorbant en cas de déversement ou de fuite afin d'éliminer le plus de liquide possible, tout en aérant abondamment le véhicule.

Les entreprises utilisant de l'oxygène sous pression (opérations de soudage, soins médicaux...) doivent être particulièrement vigilantes lors de la manipulation des équipements le mettant en œuvre (robinetterie, tuyauteries...). En effet, l'oxygène pur va faciliter grandement l'inflammation du gel hydroalcoolique, pouvant aller jusqu'à provoquer son auto-inflammation s'il est encore présent sur les mains de l'opérateur.

En résumé, suite à une friction des mains avec du gel hydroalcoolique, il est nécessaire de s'assurer que tout le gel est parfaitement évaporé avant d'effectuer le moindre geste, qu'il soit professionnel (retour à son poste de travail) ou non (allumer une cigarette ou toucher un interrupteur par exemple).

Pour en savoir plus :

["Quelles mesures de prévention incendie/explosion pour la fabrication, le reconditionnement et le stockage de gel hydroalcoolique ?"](#)

Votre contact : Jean-Luc GIRARD - 01 40 55 12 17 - jlgirard@gccp.fr